de l'article importé, c'est-à-dire sur le poids cumulé du tissu et des fils composant la broderie : en d'autres termes, les deux taxes sont perçues cumulativement sur le poids total de la pièce de broderie, qui comprend à la fois le poids du tissu (brodé et non brodé) et celui des fils brodeurs.

Il convient de remarquer que ce mode d'opérer peut soulever des objections dignes du plus sérieux examen. Il a été, en effet, spécifié, au cours de la discussion du tarif (séance de la Chambre du 26 décembre 1891), que la douane devait faire, toutes les fois que cette opération serait possible, un arbitrage approximatif du poids de la broderie et du tissu.

Aussi, la pratique suivie par la douane, avait-elle soulevé, dès la mise en vigueur de la loi du 11 janvier 1893, de vives réclamations de la part des importateurs de broderies suisses. Excipant des explications données à la Chambre des députés, ceux-ci avaient demandé que le droit du tissu fût perçu déduction faite du poids des fils brodeurs, et que la surtaxe spéciale au travail de la broderie ne fût exigé que sur les parties brodées, déduction faite du poids du *tissu non brodé*.

On faisait remarquer que ce départ était surtout nécessaire pour *les broderies suisses qui, soit à l'état de pièces*, soit à l'état de volants ou de bandes, présentent des raies parallèles nettement séparées, les unes couvertes de broderies plus ou moins chargées, les autres ne portant aucun point de broderie.

Au moment où ces doléances se produisaient, les négociations de l'arrangement de 1892 étaient déjà ouvertes. La Direction générale des Douanes, jugeant avec raison qu'il appartenait aux négociateurs de convenir, s'il y avait lieu, d'une rectification aux errements adoptés pour la perception des droits sur les broderies, n'a donné aucune suite aux réclamations dont elle était saisie.

Le projet d'arrangement de 1892 réduisait, pour les broderies sur tissu de coton composées, en proportion égale, de parties brodées et de parties non brodées, c'est-à-dire pour la majeure partie des articles suisses, le drit du tissu de 40 0[0 et il ramenait la surtaxe de broderie à 450 francs.

Lors de la reprise des négociations, la Suisse a demandé un droit unique de 550 francs impliquant la suppression du droit du tissu.

Nous avons refusé d'accorder la suppression du droit du tissu. En effet, ce droit est payé par les brodeurs français qui importent leur tissu de fond de l'étranger. En cessant de le percevoir sur les broderies, on placerait nos industriels dans une situation d'infériorité évidente vis-à-vis de leurs concurrents étrangers.

Mais nous avons dû tenir compte, dans une certaine mesure, de la demande de la Suisse à ce sujet. Cette concession était absolument nécessaire pour assurer le succès des négociations. Nous avons pensé que la rectification du mode actuel de perception, dans un sens plus équitable et plus conforme à l'esprit du tarif, nous permettrait de donner satisfaction à la Suisse, sans compromettre la situation de notre industrie de la broderie. Dans cet ordre d'idées, nous vous proposons d'ajouter au n° 459 bis une disposition portant que les broderies en fils de coton disposées sur tissu de coton uni (à chaîne et à trame) en bandes ou raies et présentant des alternatives régulières et de largeur sensiblement égale de tissu brodé et non brodé, acquitteront :

1° La surtaxe de broderie sur le poids des parties brodées, c'est-à-dire sur le poids total, déduction faite du poids du tissu non brodé, évalué à forfait à 30 0[0 ;

2° Le droit du tissu uni sur l'étoffe de fond, c'est-à-dire sur le poids total, déduction faite du poids des fils brodeurs, évalué à forfait à 30 0[0.

Ce régime serait également applicable aux broderies en fil de coton sur tissu de coton uni (à chaîne et à trame), dites « volants, » dans lesquelles la partie du tissu non brodée aura une largeur notablement supérieure à celle de la partie brodée.

Vous remarquerez que la concession est privative à deux sortes de broderies bien déterminées : les broderies en pièces avec alternatives régulières de bandes brodées, et les volants contenant plus de tissu non brodé que de tissu brodé. Ces deux genres de broderies constituent des spécialités de la Suisse et ne sont, pour ainsi dire, produites que dans ce pays.

Sont exclues du bénéfice de la nouvelle tarification.

Les broderies sur tout tissu autre que de coton, sur tissu de lin, de chanvre, de jute, de laine, de soie et de bourre de soie, les broderies sur *tulles* de tout textile, les broderies chimiques ou aériennes, les broderies de soie, *de laine ou de lin sur tissu de coton* et enfin les broderies en coton sur tissu de coton, autres que celles qui sont définies ci-dessus et notamment, par exemple, les broderies dites à fond plein.

L'évaluation à forfait du poids des parties non brodées dans les broderies reprises au projet de loi à 30 0[0 est très modéré. En fait et d'après les renseignements les plus positifs, le poids du tissu non brodé est, dans bien des cas, supérieur.

Pour bien faire saisir la portée de la modification que nous vous proposons, nous donnons ci-dessous des exemples de liquidation des droits d'après les errements actuels et d'après le système nouveau.

SYSTÈME ACTUEL

Pour 100 kil. de broderie sur tissu de coton uni écru de 5 à 7 kilog., 36 à 43 fils, droit du tissus .... 199 fr.

Le droit du tissu et la surtaxe spéciale de broderie sont perçus intégralement sur 100 kilog., soit :

Droit du tissu :

$$\frac{100 \times 199}{100} = \ldots \quad 199 \text{ fr.}$$

Surtaxe de broderie :

$$\frac{103 \times 800}{100} = \ldots \quad 800 \text{ fr.}$$

Droit total perçu .... 999 fr.

SYSTÈME PROPOSÉ

Pour 100 kilog. de même broderie, le droit du tissu serait perçu sur le poids total, déduction faite du poids des fils brodeurs estimés à 30 0[0, c'est-à-dire sur 100 — 30 = 70.

$$\frac{70 \times 199}{100} = \ldots \quad 139\ 30$$

La surtaxe serait perçue sur le poids total, déduction faite du poids du tissu non brodé, estimé à 30 0[0, c'est-à-dire sur :

$$100 - 30 = 70$$

$$\frac{70 \times 800}{100} = 560 \quad 560\ »$$

699 30

soit une réduction de 299 fr. 70 par 100 kilog. par rapport à la la perception actuelle.

On a prétendu que, dans notre système de tarification, certains articles étaient admis à un droit moins élevé que l'ancienne taxe conventionnelle (450 fr.). Cette assertion est absolument inexacte.

L'article le moins frappé dans ce système acquitte encore 153 francs 40 par 100 kilogrammes de plus qu'autrefois. Pour les articles fins, la différence en plus atteint 320, 362, 495 et 544 fr., selon la classe du tissu.

Il convient d'observer que les calculs ont été établis pour les broderies sur tissu écru. S'il s'agissait de broderies sur tissu blanchi ou teint, les différences en plus s'augmenteraient de la surtaxe de blanchiment ou de teinture.

NOUVELLES DU JOUR

Un violent incendie à Paris — Quatre blessés

Paris, 20 juillet. — Un très violent incendie a éclaté ce soir, 24, rue Albert, chez M. Pilter, fabricant de machines agricoles. Le feu, alimenté par des constructions en bois *et par une grande quantité de vernis et d'essence, a détruit* complètement les ateliers. A dix heures, les pompiers étaient maîtres du feu. Quatre personnes ont été *blessées parmi lesquelles un sergent du 72e de ligne* dont l'état est grave. Les dégâts s'élèvent à 200.000 fr.

Un garden party chez le ministre de la guerre

Paris, 10 juillet. — Le garden-party offert ce soir en l'hôtel de la rue Saint-Dominique par le ministre de la guerre et Mme Zurlinden a été des plus brillants. Parmi les invités, se trouvaient M. et Mme Casimir-Périer ; M. Ribot ; M., Mme et Mlle Trarieux ; M. et Mme Gadaud ; Mme et Mlle Chautemps, etc.

Les décorations de la Légion d'honneur

Paris, 10 juillet. — On annonce que deux des plaques de grand-officier attribuées au ministère de la marine, seraient données l'une au général de la Roque, directeur de l'artillerie au ministère de la marine, l'autre au docteur Brossac, directeur du service de santé à Brest.

La grève générale des ouvriers boulangers à Madrid — Désordres — Plusieurs blessés — 60 arrestations.

Madrid, 10 juillet. — Les ouvriers boulangers, dans un meeting tenu aujourd'hui, ont voté le principe de la grève générale. De violents discours ont été prononcés.

A la sortie des désordres se sont produits ; la police a dû intervenir. Il y a eu *plusieurs blessés; une soixantaine* d'ouvriers ont été arrêtés.

Une séance mouvementée à la Chambre italienne

Rome, 10 juillet. — M. Zanardelli a développé l'ordre du jour visant les décrets-lois rendus contre la constitution par M. Crispi, il y a quelques mois.

M. Zanardelli en constate le caractère inconstitutionnel. *Son discours soulève une grande agitation*: des altercations se produisent. M. Crispi défend les décrets-lois; il repousse l'accusation d'avoir une politique fastueuse et vante les économies qu'il a réalisées et qui, dit-il, s'élèvent à 141 millions.

Un ordre du jour de M. Cibrario exprimant la confiance du parlement dans le gouvernement et sur lequel M. Crispi pose nettement la question de cabinet est voté par 261 voix contre 118.

Triste conséquence de la loi d'accroissement. — La fermeture du collège de Cahors

Cahors, 10 juillet. On dit que l'établissement des Petites Carmes va se fermer, ne pouvant payer les droits d'accroissement.

La disparition de ce collège qui existe depuis longtemps à Cahors produira un grand vide dans notre ville. Les fournisseurs seront les premiers à en souffrir et les parents *regretteront* beaucoup cette *excellente maison* d'éducation qui a eu beaucoup de succès chez nous et où les enfants recevaient, avec un enseignement solide, une éducation chrétienne que beaucoup regretteront.

Une mystérieuse affaire

Paris, 10 juillet. — La *Patrie* publie ce soir, sous la forme d'une dépêche qu'elle aurait reçue d'Athènes, un récit dont nous lui laissons toute la responsabilité.

Le consul de France à la Canée, M. Paul Blanc, serait accusé d'avoir empoisonné, au cours d'une partie de chasse, un de ses amis, M. Halmond, directeur de la Société télégraphique anglaise de Crète.

Cette accusation a été émise dans une revue *allemande* par une certaine baronne de Khvaftis.

Quelque temps après la mort de M. Halmond, M. Blanc aurait divorcé d'avec sa femme pour épouser Mme Halmond. La susdite baronne s'appuie sur ce fait pour *expliquer le motif du crime. On comprendra que nous* n'insistions pas davantage. L'ambassade de France à Constantinople a, dit-on, ordonné une enquête.

Ajoutons que l'autopsie de M. Halmond fut faite par les médecins de la Canée, qui conclurent que la mort était due à une attaque d'apoplexie.

Le service de deux frères

Paris, 10 juillet. — La commission de l'armée, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté les modifications apportées par le Sénat à la proposition de loi tendant à modifier l'article 21 de la loi militaire de 1889, relative au service simultané de deux frères.

C'est M. de Montfort, l'auteur de la proposition, qui a *été chargé du rapport. Ce rapport, d'ailleurs, immédiatement* rédigé, sera déposé dès demain, pour permettre à la Chambre de voter la loi avant la fin de la session.

On sait que la proposition de M. de Montfort consiste à faire prononcer la dispense pour les jeunes gens ayant, au moment du conseil de révision un frère sous les drapeaux.

Avec le régime actuellement en vigueur, la dispense n'est applicable que si le premier frère est encore sous les drapeaux au moment de l'incorporation.

Les modifications [illegible] portent simplement sur la substitution des mots « dans l'armée active » à ceux « sous les drapeaux. »

Le *Sénat a de plus spécifié, conformément au désir* exprimé par M. de Montfort, que la mesure prendrait cours pour la classe 1894. Mais, comme les conseils de révision ont terminé leurs travaux, les intéressés seront invités à faire valoir leurs droits avant la répartition du contingent; ils pourront ainsi bénéficier de la dispense et n'être incorporés que pour un an.

Le pain gratuit

Paris, 9 juillet. — Au moment où les députés se préparent à prendre les vacances parlementaires, M. Clovis Hugues songe déjà aux travaux de la rentrée.

Il vient de faire part à l'un de nos confrères de son intention de « descendre à la tribune » — c'est l'expression même dont il se sert pour donner l'idée des hauteurs où réside un poète — pour y déposer, à l'ouverture de la session extraordinaire, une propositions de loi tendant à établir la gratuité du pain.

La flotte italienne à Portsmouth

Portsmouth, 10 juillet. — Les bords de l'Amirauté recevront aujourd'hui les officiers italiens à bord de l'*Enchantress* et leur rendront leur visite à bord du *Re Umberto*.

Ils ont rendu visite ce matin au duc de Gênes à bord du *Savoia*. La musique a joué l'hymne national anglais. Une salve de 19 coups de canon a été tirée par la *Savoia*. Cette politesse a été rendue par le *Victory*.

Le gouverneur militaire de Portsmouth a donné une garden party aux officiers italiens. Tous les officiers de district y ont pris part.

Londres, 10 juillet. — Le *Daily Graphic* dit au sujet de la flotte italienne à Portsmouth :

« Aussi bien dans la Méditerranée que dans l'Afrique Orientale, l'Angleterre et l'Italie ont à lutter contre les influences néfastes.

» Quelles sont ces influences et avec quelle opiniâtreté elles ne cessent d'agir, c'est ce que de récentes circonstances assez désagréables n'ont que trop laissé connaître. Les fêtes de Portsmouth sont un avertissement à temps que l'Angleterre et l'Italie donnent de leur solidarité. »

Le nouveau Président de la République du Pérou

Lima, 10 juillet. — On annonce que Don Nicola Piercha a été élu président de la République du Pérou.

Les scandales financiers

Paris, 10 juillet. — Il paraît que l'on va assister à une rentrée de M. Dopffer, et de nouvelles poursuites sont enfin annoncées. On sait, en effet, que l'enquête sur l'affaire de la baraque n'avait jamais été terminée. C'est elle qui entre dès aujourd'hui dans une nouvelle phase. Plusieurs témoins, qui avaient été appelés par M. Dopffer et parmi lesquels nous pouvons citer MM. Pelletan et Rouanet, ont été invités hier à se dessaisir en faveur du juge d'instruction de pièces sensationnelles se rapportant à cette affaire.

Ajourd'hui même, M. Dopffer sera mis en possession d'une partie de ces documents. Dans ces conditions, le dénouement ne saurait se faire longtemps attendre.

Les menées anarchistes

Paris, 10 juillet. — Notre ambassadeur auprès du gouvernement italien, M. Billot, a fait parvenir, il y a quelques jours, divers renseignements sur plusieurs anarchistes français réfugiés en Italie et qui se disposent à entrer en France par la frontière suisse pour le 14 juillet. Le service de la sûreté a été immédiatement avisé.

Mort de Mme Carvalho

Paris, 10 juillet. — Une des plus célèbres cantatrices françaises, Mme Miolan-Carvalho, est morte, hier, à Puys, près de Dieppe, où elle avait coutume de passer la belle saison avec son mari.

Mme Carvalho allait accomplir sa soixante-huitième année. Ses débuts à l'Opéra-Comique avaient eu lieu en *1850. C'est à ce même théâtre qu'elle donna sa représentation de retraite*, trente-cinq ans plus tard, en 1885.

Non seulement elle fut pour l'habile impressario qu'elle avait épousé une collaboratrice infatigablement dévouée, mais ce nom de collaboratrice lui fut aussi donné par le grand compositeur dont elle crée avec un art merveilleux toutes les œuvres.

C'est grâce à elle, en effet, que l'auteur de *Faust*, de *Mireille* et de *Roméo*, put s'imposer au public ; c'est en partie à elle qu'il dut ses retentissants succès.

Mme Carvalho interpréta aussi avec autant de talent *que de charme toutes les partitions du répertoire*, depuis les *Noces de Jeannette* jusqu'aux *Huguenots*. Personne n'a dit comme elle le rôle de la reine Marguerite dans le chef-d'œuvre de Meyerbeer.

» Quelle intensité et quelle vérité dans l'expression des mélancoliques tendresses, des douleurs résignées ou des puretés idéales, écrit ce soir un de nos confrères; quel charme touchant, enveloppant, et pourtant ingénu! »

Ajoutons que si l'artiste était incomparable, la femme *méritait le respect de tous par la dignité de sa vie.*

La belle Otero

Six personnes, il y a un mois environ, se livraient à une scène passablement violente. C'étaient la belle Otero, un monsieur, son ami, un autre monsieur, son secrétaire, un autre encore, son danseur, et un dernier, son professeur. Un négociant en dentelles figurait aussi dans ce sextuor, c'était M. de Capdeville. Et pourquoi tout *ce bruit? Parce qu'une facture n'avait été soldée qu'en* partie seulement.

L'instruction ouverte a été clôturée, hier, et une ordonnance de non-lieu générale est intervenue.

L'état du pompier Garbez

Paris, 10 juillet. — L'état du pompier Garbez n'a pas beaucoup varié depuis hier. Toutefois, l'agitation et le délire paraissent vouloir s'accentuer. Absence complète de sommeil; en résumé tendance à l'aggravation.

M. Paul Reclus nommé membre de l'Académie de médecine

M. Paul Reclus, le plus jeune frère d'Elisée Reclus, le *célèbre géographe, vient d'être nommé membre de l'Aca*démie de médecine.

Tremblement de terre en Russie

Pétersbourg, 10 juillet. — Un tremblement de terre a eu *lieu hier matin dans la région aralo-caspienne.*

Il a été assez fort à Astrakan et il a été si violent à Oussoun-Ada que les maisons, le remblai du chemin de fer et les constructions du port ont été endommagées. Les ouvriers du port et les habitants se sont enfuis. Des maisons ont été détruites à Krasnovadsk ; les habitants se sont enfuis.

A Achabad, les maisons ont des crevasses.

Crispi et Pantrolo

Paris, 10 juillet. — Le gouvernement italien fait en ce moment des démarches pour obtenir l'extradition d'un agent de police italien, nommé Pantrolo, qui a été arrêté ces jours derniers sur la demande de l'ambassade d'Italie à Paris, pour avoir communiqué au *Figaro* des documents relatifs à M. Crispi.

On assure que le gouvernement français ne serait pas disposé à accorder cette extradition. Pantrolo serait même remis en liberté.

Une explosion à Séville

Séville, 10 juillet. — Un pétard a éclaté la nuit dernière, près d'une fenêtre, dans la rue Macarena. Il n'y a eu aucune victime.

Un individu que l'on croit être l'auteur de l'attentat a été arrêté. On croit qu'il s'agit d'une vengeance personnelle.

Un vol de 25 millions

New-York, 10 juillet. — On vient de découvrir un vol d'actions du Pensylvania Railroad représentant une somme de 25 millions et qui avaient été antérieurement *vendues pour le compte d'une société de courtiers de* Londres.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les élections cantonales prochaines dans le Nord et le Pas-de-Calais

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, les noms des candidats, désignés jusqu'à présent, pour les prochaines élections cantonales, dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Voici d'autres renseignements complémentaires : Dans le canton de Trélon, M. Motte a été choisi par les opportunistes; mais M. O. Pécheux, opportuniste également, *sollicite les suffrages des électeurs et a déjà fait afficher* sa profession de foi.

M. Mulat, conseiller général du canton, annonce qu'il soutiendra M. Motte.

D'un autre côté on dit qu'il est inexact que M. Cousin-Forbier, de Fourmies ait été choisi comme candidat socialiste au conseil d'arrondissement.

Dans l'arrondissement de Cambrai, les socialistes ont désigné M. Rossel pour le canton de Cambrai-Est ; M. Gosselin pour le canton du Cateau ; M. Léon Delabre, dans le canton de Marcoing ; dans celui de Clary, M. Rousseau-Fiévet et dans celui de Carnières, M. Bourlet.

M. Seydoux, *opportuniste, se représente dans le canton* du Cateau.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, M. Wagnet, propriétaire, se présente dans le canton de Bourbourg Le conseiller d'arrondissement est M. Vercoutre.

Dans le Pas-de-Calais à Fruges, M. Boudenoot, député, conseiller général sortant, se représente de même qu'à Aubigny M. Achille Boulliez, sénateur.

Dans une réunion tenue dimanche par la ligue opportuniste à Saint-Pol, MM. Bocquillon cultivateur à Saint-Pol, et Jules Poilloin, cultivateur à Pierremont, ont été désignés comme candidats au Conseil d'arrondissement. Le conseiller sortant est M. G. Lebel; l'autre siège était *vacant*.

M. Godefroy, conseiller général sortant, a été proclamé candidat par le comité opportuniste du canton de Marquion.

M. Pétain, conseiller général sortant, a été proclamé candidat par le comité opportuniste du canton d'Auxi-le-Château.

L'élection législative de la 3e circonscription de Lille

Deux hommes se disputent la succession de M. Pierre Legrand, pour l'élection législative de la 3e circonscription de Lille : M. Basquin, avocat, adjoint au maire de Lille et M. le colonel du génie en retraite Sever.

Il y a quelques jours, le *Progrès du Nord* insérait une note convoquant avec urgence pour une réunion, le mardi 9 juillet, à huit heures précises du soir, 58, rue de Tournai, les délégués de la fédération des cercles dits républicains de la 3e circonscription de Lille, ainsi que les membres de ce cercle. Cette réunion générale extraordinaire, avait pour but de choisir définitivement le candidat à la succession de M. Pierre Legrand.

Cette première réunion n'avait pas abouti, disait le lendemain l'*Echo du Nord* ; quant au *Progrès*, il était muet.

Mais voici, d'après le *Réveil du Nord*, ce qui se serait passé : l'accord n'a pu s'établir entre les cercles suivants représentés par deux délégués :

L'exemple, le Cercle républicain de la Madeleine, le Cercle de Mons-en-Barœul, l'Union républicaine de Lille, la Fraternité de Fives, l'Union fraternelle de St-Maurice, le Progrès d'Hellemmes, en tout sept cercles représentés par quatorze délégués.

M. Basquin a refusé d'accepter le programme de la Fédération des Cercles et les délégués des Cercles de l'Exemple, de Mons-en-Barœul et de La Madeleine se sont retirés et ont décidé de porter la candidature Sever; les quatre autres cercles se sont prononcés pour la *candidature Basquin.*

TOUT PAR LUI

Notez ce succès exemplaire :
J'ai vu plus d'un vilain magot
Devenir maître en l'art de plaire,
Grâce au doux Savon du Congo.
Victor L., au Parfumeur V. Vaissier.

Situation météorologique. — Roubaix 11 juill. — Hauteur barométrique : 760 Température A 7 heures du matin 17 degrés au-dessus de zéro. A 1 — du soir 24 — au-dessus de zéro. A 4 — — 23 — au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. de Montalembert, conseiller général du canton de Lannoy, invité par le parti socialiste à organiser une réunion contradictoire à Annappes, a adressé la lettre suivante au citoyen Decock, candidat :

« Annappes, 10 juillet 95.

» Monsieur, je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait parvenir aujourd'hui et je vous remercie de la courtoisie avec laquelle vous voulez bien m'inviter à organiser, à *Annappes*, une réunion publique et contradictoire.

» Je regrette de ne pouvoir accéder à votre désir. Les habitants d'Annappes et ceux du canton de Lannoy tout *entier me connaissent* depuis longtemps; ils savent parfaitement quelles sont mes opinions libérales : ils n'ignorent pas non plus, Monsieur, la politique que vous représentez et, sans vous connaître, ils ont déjà deviné en vous le porte-drapeau d'un parti qui, sous prétexte de « rénovation sociale », cherche à entraîner dans le désordre, la ruine et la révolution.

» Dans ces conditions, chaque électeur du canton connait dès maintenant son devoir : vos discours ou les mieus n'y changeront rien.

» Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. » G. DE MONTALEMBERT ».

L'affiche *suivante a été placardée à Roubaix*, dans la nuit de mercredi à jeudi; nous la reproduisons à titre d'information :

« *Aux électeurs de Roubaix-Wattrelos*

» Citoyens ! Nous sommes arrivés à la période électorale qui aura lieu le dimanche 28 juillet 1895. C'est pourquoi nous avons décidé de nous mettre en lutte contre des gens qui se disent socialistes, et qui n'ont *toujours agi que pour leurs propres intérêts*.

» Nous connaissons à fond toutes leurs hypocrisies.

» M. Carrette, d'après le vote du parti ouvrier (soi-disant) sera le candidat aux élections cantonales dans le canton-Est.

» Nous commencerons sous peu à donner aux électeurs sa conduite depuis son entrée à l'Hôtel-de-Ville.

» 1° Affaire de la rue Vallon ; 2° Redevance à l'ancien gérant du journal *Le Travailleur* ; 3° Dettes de 1.400 fr., imprimerie ouvrière ; 4° Taxe sur les vins au Conseil municipal ; 5° subvention théâtrale ; 6° Demande par M. le Maire : l'augmentation de la police ; 7° Octroi : Augmentation des droits qui pèsent sur les travailleurs ; 8° Mauvaise organisation des travaux de la ville ; 9 Nouveau conditionnement, etc., etc.

» Nous espérons que les électeurs, après avoir pris connaissance des actes commis par cet homme, se rallieront à nous, et ne voteront pas pour celui qui ne fait que nous mentir, et qui vit au détriment de la classe ouvrière. Nous donnerons aussi la conduite des principaux chefs du soi-disant parti ouvrier, tels que : Lepers, Trannoy, Milbéo, Catrice, Baillin, Renard, et bien d'autres *qui ne s'attendent pas à nos révélations.*

» Vu le candidat : » *Un groupe de dissidents.* »

Cette affiche ne porte pas le nom de l'imprimeur.

Une conférence publique au Théâtre Deschamps. — Une conférence publique est organisée au Théâtre Deschamps pour samedi prochain, à huit heures et demie du soir, par la section roubaisienne du Parti ouvrier. Les citoyens Jules Guesde, député, et Siauve-Evausy, rédacteur en chef de l'*Egalité*, prendront la parole.

Ordre du jour : 1° Elections cantonales; 2° Investiture publique des candidatures des conseillers sortants.

Acquisition de terrains pour la construction d'une succursale du Bureau de Bienfaisance et d'un fourneau économique rues de la Balance et Francklin. — Un avis de la Mairie informe les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 1er juillet 1895, une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition par la Ville de Roubaix, des héritiers de M. Loridant Eugène-Désiré, de MM. et de Mmes Dazin-Motte fils, et de M. et de Mme Denduyts-Decroo, de trois parcelles de terrain, situées rue de la Balance et Franklin, et inscrites sous les numéros 302 et 304 de la section C du cadastre, pour servir à la construction d'une succursale du Bureau de Bienfaisance et d'un fourneau économique.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 9 au 16 juillet inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie le 17 du présent mois, de 3 à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Les préparatifs pour la fête du 14 juillet. — Les préparatifs pour *la fête du 14 juillet sont* activement poussés ; des mâts sont plantés sur la Place, dans la rue de la Gare et dans la Grande-Rue.

Le kiosque de la Grande-Place, repeint à neuf, est déjà orné d'une banderolle tricolore; des fils électriques le relient avec la mairie, pour l'illuminer à la lumière électrique. Des essais, qui ont donné des résultats satisfaisants, ont été faits mercredi soir à dix heures un quart.

Deux lampes à arc seront également placées à la façade de la Bourse.

Le port du Viatique. — M. l'abbé Vaillant, vicaire à Ste-Elisabeth, vient d'être l'objet d'une troisième contravention pour port ostensible du Viatique.

Résultats de l'adjudication de la fourniture des vêtements à distribuer aux élèves nécessiteux des Ecoles municipales. — Il a été procédé, hier matin, à onze heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Louis Catrice, vice président du comité de la caisse des Ecoles, assisté de MM. Trannoy et Lepers, adjoints au Maire de Roubaix, et en présence de M. Salembier, receveur municipal, à l'adjudication suivante :

Caisse des Ecoles. — Fourniture de vêtements à distribuer aux élèves nécessiteux des écoles municipales :

1er lot ; fourniture de pèlerines avec capuchons, évaluée 2,450 fr. Cautionnement à verser, 85 fr. — 2e lot : fourniture de pantalons de velours, évaluée 3 116 fr. Cautionnement à verser 105 fr. — 3e lot : fourniture de camisoles, évaluée 6.890 fr. Cautionnement à verser, 230 fr. — 4e lot : fourniture de bas en laine, évaluée 4.966 fr. Cautionnement à verser, 170 fr. — 5e lot ; fourniture de galoches et polonaises, évaluée 5.958 fr. Cautionnement à verser, 200 fr. — 6e lot : fourniture de chemises et tabliers, évaluée 6.570 fr. Cautionnement à verser, 220 fr

Soumissionnaires. — 1er lot : MM. Henri Rammaert-Jeu, 18 0[0; Victor Dumoulin, 23,50; Henri Tesse, 24,25 ; E. Dupriez, 12,00; Trionfi et Cie, 11,25. MM. Delfosse et fils ont été déclarés adjudicataires avec un rabais de 27 0[0.

2e lot : MM. Henri Rammaert Jeu, 23 0[0; Victor Dumoulin, 31; Henri Tesse, 31,10 ; Trionfi et Cie, 10,25 ; E. Dupriez, 12,02. MM. Delfosse et fils ont été déclarés adjudicataires avec un rabais de 36 0[0.

3e lot : MM. L. et F. Delmazure, 160[0; Henri Lehembre fils, 23,60; Abel Mazingue, 16.05; Frédéric Roblot, 23,30; A. Spriet, 16,00; Désiré Parent, 24,00, a été déclaré adjudicataire.

4e lot : MM. A. Spriet, 24,50 0[0; Frédéric Roblot, 22,60; Désiré Parent, 25,00; Henri Lehembre fils a été déclaré adjudicataire avec 26,60.

5e lot : M. H. Dubar, 2.10 0[0. M. Vandestienne a été déclaré adjudicataire avec 3.50 0[0 de rabais.

6e lot : MM. Rammaert-Jeu, 15.20 0[0; Novozelski, 12 25; Raoul Jean, 33.50; Ch. Degraeve, 21 65; Albert Baudet, 6; Boutry Van Isselsteyn, 18.84; Delfosse et fils, 19; Eug. Dupriez, 12.66. M. Jean Raout a été déclaré adjudicataire de ce lot.

Les grandes courses régionales et championnats roubaisiens au Vélodrome. — Les engagements arrivent nombreux pour les grandes courses du dimanche 14 juillet, au velodrome roubaisien.

Entre les championnats, nous trouvons au programme que nous publierons ultérieurement de très belles courses régionales, séniors, juniors et vétérans ; on verra dans cette dernière course le champion du Nord, Aubin, *qui vient se mesurer* avec Sylvère Accou, le vainqueur du match de lundi dernier.

Dans les deux courses de championnat on remarque les noms de nos trois meilleurs coureurs Delespierre, Accou et Lagouge, qui peuvent prétendre avoir des titres égaux pour la palme dans les 50 kilomètres.

Il nous revient que plusieurs équipes de tandems de premier choix viendront entraîner dans cette course de 50 kilomètres; ce concours assurera un très grand intérêt à la lutte qui certainement sera chaude.

Une saisie au Minck. — Quinze kilogs de poissons reconnus impropres à la consommation ont été saisis, mercredi matin, à la halle au poisson.

Une importante arrestation. — La police de sûreté a arrêté, mardi soir, à son domicile, rue d'Isly, un employé, Louis Haustrate, âgé de 29 ans, en vertu d'un mandat d'extradition décerné par M. le Préfet du Nord.

Louis Haustrate, réclamé par le parquet belge, est *inculpé d'escroquerie et d'abus de confiance*; il a été écroué au dépôt central, en attendant qu'il soit remis entre les mains de la justice de son pays.

Un accident rue de Lannoy. — Un écolier, Emile Leleux, demeurant chez ses parents rue de la Brasserie, en se rendant à l'école, mercredi matin, a renversé la petite fille, âgée de 10 ans, de M. Dussart, rue de Condé.

Dans sa chute, l'enfant, qui tenait à la main une bouteille et le déjeuner de son père, a eu une artère coupée à la jambe droite par un éclat de verre.

M. le docteur Dubar, qui a donné les premiers soins à l'enfant, a déclaré qu'une quinzaine de jours suffiraient pour son rétablissement.

Une arrestation mouvementée. — Un peigneur, Henri Leclercq, âgé de 19 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, 44, entrait, mercredi à midi, chez Mlle Blanche, cabaretière, *rue de Blanchemaille*, 79, et, sans aucun motif, brisa une glace d'une valeur de 25 fr. et plusieurs carreaux de la porte d'entrée.

L'agent de sûreté Delcourt, qui passait, invita le peigneur à le suivre au commissariat du 1er arrondissement.

Arrivé à la hauteur de la rue St-Vincent-de-Paul, l'agent fut subitement assailli par quatre individus qui voulaient enlever le prisonnier.

Une lutte allait s'engager entre l'agent et les agresseurs, quand deux agents de police du poste du 1er arrondissement, prévenus par un passant, arrivèrent au pas de course et arrêtèrent un de ces individus : Eugène Hurlusis, 30 ans, peigneur, demeurant à l'estaminet des Bains, rue Saint-Antoine. Les trois autres, qui sont connus, ont pris la fuite, mais sont activement recherchés.

Un incident aux peignages Amédée Prouvost. — Cent cinquante ouvriers des peignages des rues d'Alger et du Fort, de MM. Amédée Prouvost et Cie, travaillant la nuit, n'ont pas repris le travail, mardi soir, parce qu'ils avaient été informés de la cessation du travail de nuit à partir de jeudi.

Les patrons avaient décidé, pour ne pas renvoyer leurs ouvriers, de les faire travailler trois jours par semaine, en partageant la besogne avec les ouvriers travaillant de jour; leur salaire qui était de 3,50 était par ce fait abaissé à 3 fr. comme celui des ouvriers de jour.

Dans la journée de mercredi, un certain nombre d'entre eux n'ont pas accepté ces conditions, et ont fait régler leur compte.

Mercredi soir, les autres ouvriers se sont présentés aux portes des établissements et, après s'être concertés, se sont retirés sans incident.

Rue du Bois, 13, à Roubaix; rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing, la LAITERIE D'OOSTCAMP *vend du beurre salé pour la cuisine, garanti pur, à* **2,60 le kilog.**

Les dépôts secondaires ne peuvent tenir que le beurre revêtu de la vignette. 76573

Croix. — *Une contravention pour poids non poinçonnés.* — M. Seguin, commissaire de police à Croix, a dressé une contravention à une marchande de légumes, la femme Henri Bichard, demeurant à Flers, qui se servait *d'un poids de 1 kilog ne pesant* que 900 grammes et d'un autre de 2 kilog. non poinçonné.

— *La loi du 8 août 1893.* — De nombreuses contraventions ont été relevées contre les étrangers qui ne se sont pas conformés à la loi du 8 août 1893, quant à la déclaration à faire à la mairie.

— *Une arrestation mouvementée.* — Un journalier, Alfred Vanaverbecq, demeurant à Wattrelos, était ivre mardi à midi et se trouvait au passage à niveau de l'« *Allumette* ». Il avait mis tout le quartier en émoi, après avoir brisé une vitre chez M. Derider, boucher.

Le garde Delforterie voulut l'arrêter, mais il éprouva la plus vive résistance. Vanaverbecq se coucha sur la voie du chemin de fer, refusant d'avancer ; et sans l'intervention de plusieurs personnes il se serait laissé écraser par un train qui était en vue.

On fut ensuite obligé de le ligoter, de l'installer sur une brouette qu'il brisa et, finalement, placé sur une voiture à bras, on le transporta au dépôt de la sûreté.

— *Un carrousel.* — Un carrousel attelé aura lieu, le dimanche 4 août dans le quartier du Créchet.

Flers. — *Une réunion publique.* — Une réunion publique et contradictoire, organisée par la section de Lannoy du Parti ouvrier, aura lieu, dimanche prochain, à 6 heures du soir, chez *M. Alex. Charlot, avec* le concours des citoyens Siauve-Evansy et Charles Decock, de Roubaix.

Ordre du jour : élections cantonales; présentation du candidat.

Leers. — *Une remise de médaille.* — La société des anciens militaires la « Fraternelle » a décidé de décerner, à l'occasion de la fête du 14 juillet, une médaille en argent à M. Cardon Florent, membre de la société depuis 34 ans.

La société invite tous ses membres à bien vouloir se rendre au siège de la société à 3 heures et demie. L'insigne est de rigueur.

Elle invite également tous les membres honoraires à se rendre, vers 5 heures, pour la réception.

Hem. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Hem se réunira, vendredi 12 juillet, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Réforme de l'impôt des prestations.

Lannoy. — *L'état de la victime de l'accident de voiture.* — Le charretier François Boffe, travaillant chez M. Vion, à Rougy (Belgique), victime de l'accident de voiture qui s'est produit, vendredi dernier, au hameau du Pinsou, est toujours en traitement à l'Hôtel-Dieu. Grâce aux soins que lui a donnés M. le docteur Parmentier, il espère bientôt quitter Lannoy.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,20** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 151;
Rue Pierre-de-Roubaix, 53;
Place d'Amiens, Mayot, boul.;
Rue d'Italie, 34;
Rue de l'Epeule, 183;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 125;
Rue Corneille, 7;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Boulevard de Paris, 21;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107;
Rue de la Chaussée, 1;
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Rue Ma Campagne, 82

Place de la Gare, 11;
Grande-Rue, 38;
Rue de la Fosse-aux-Chênes 23

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 16.

A CROIX
Rue de la Gare chez M. Duvivier

A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r Carnot

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Deveruy

A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.

A CALAIS
Rue Lafayette, 68 ;
Rue des Boucheries, .

A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Eglis

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 67903

DE ROUBAIX A WATTRELOS

Il n'existe peut-être pas une ville où, comme à Roubaix, la transformation se fait avec autant de promptitude. Aussitôt un projet décidé, il est mis à exécution, et, sans que l'on s'en aperçoive, s'opère la transformation. Sous ce rapport, Wattrelos peut donner la main à Roubaix.

On se rappelle cette ancienne route, mal pavée, que l'on devait prendre, à partir du Pont du Laboureur, et qui aboutissait au milieu des champs. Après avoir quitté la route, il fallait, pour arriver à Wattrelos plus vivement, s'engager dans un sentier étroit, tortueux, détourné et, pour ainsi dire, impraticable pendant la mauvaise saison.

A peine osait-on s'y aventurer le soir, et il fallait que les Wattrelosiens et les Roubaisiens eussent de sérieux motifs de se déplacer, pour se rendre visite les uns aux autres.

Wattrelos n'aurait donc pas pris la même extension si l'on n'avait relié les deux villes, en ouvrant la belle et large rue qui, partant de la Grand'Place de *Wattrelos, vient rejoindre aujourd'hui* la Grand'Rue de Roubaix, au pont du Laboureur.

A cette voie, terminée en novembre 1893, la municipalité de Wattrelos a donné le nom de « Carnot », rendant ainsi hommage à la mémoire du regretté président de la République, si lâchement assassiné à Lyon.

Les maisons y surgissent comme par enchantement. Tous les jours on bâtit, non seulement de chaque côté de la rue, mais aussi sur les bas-côtés : en sorte que, bientôt, les champs auront disparu pour faire place à de nouveaux quartiers, à une nouvelle ville, pour ainsi dire, qui se confondra avec Roubaix.

Cette transformation, est-il besoin de le dire, est tout aussi avantageuse pour les deux villes qui, reliées par la ligne des tramways électriques, sont aujourd'hui rapprochées à ce point qu'en dix ou douze minutes tout au plus, on peut se rendre de la Grand'Place de Roubaix à la Grand'Place de Wattrelos, *et vice-versa. En dehors des liens d'amitié qui*, resserrés, vont faire des deux villes deux sœurs, elles profiteront l'une et l'autre de ce voisinage, pour étendre leurs relations commerciales et industrielles.

C'est aussi une source de bénéfices pour les finances municipales, et une diminution d'impôts pour les contribuables de Wattrelos, parce qu'il est indéniable que, plus il y a de matière imposable, moins la répartition des impôts est élevée.

Donc, sous tous les rapports, il y a lieu de se féliciter de la construction de la rue Carnot, qui est appelée à devenir, sinon un long boulevard, du moins une rue belle et peuplée, bordée de gracieuses maisons et qui, le dimanche, sera un but de promenade pour les habitants des deux villes.

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1895. — N° 50

LA PORTEUSE DE PAIN

PAR XAVIER DE MONTEPIN

PREMIÈRE PARTIE

L'INCENDIAIRE

LVIII

— Quel âge avez-vous, Lucie ?. . — Vous me permettez de vous appeler *Lucie* tout court, n'est-ce pas ?. .

— Oh ! mademoiselle, je crois bien !... — Je considère comme un honneur pour moi cette preuve de sympathie, et je vous en suis reconnaissante...

— Alors je renouvelle ma question... — Quel âge avez-vous ?

— Vingt-deux ans et demi, mademoiselle...

— Comment, étant une très *habile ouvrière*, n'avez-vous pas songé à fonder un établissement ?

— Pour fonder un établissement, mademoiselle, il me faudrait deux choses que je n'ai pas...

— Lesquelles ?

— Une clientèle, d'abord, et ensuite des capitaux pour les premiers frais.

— Il me semble que vous pourriez, ayant dans les mains un bon état, trouver un mari, sinon riche du moins possédant quelque argent.. — Cet argent vous servirait à meubler un appartement, à installer des ateliers, et la clientèle viendrait ensuite...

En entendant prononcer le mot de *mari*, l'ouvrière devint très rouge.

La fille de Paul Harmant remarqua cette rougeur et dit en souriant :

— Ou je me trompe fort, ou vous songez à vous marier...

— Vous ne vous trompez pas, mademoiselle — Oui, je songe à me marier...

— Qui vous empêche de le faire ?

— Celui que j'aime et qui m'aime est sans fortune ; il ne possède absolument rien et veut attendre, pour nous marier, qu'un bon emploi lui permette de nous faire vivre. . . — Une fois sa femme, je quitterai mon état, ou tout au moins je travaillerai bien peu, car il voudra que je m'occupe exclusivement des soins du ménage.

— Agir ainsi sera peut-être un tort,... Mais enfin j'ai ouï dire qu'un article de loi veut que la femme obéisse au mari .. Le jour de votre mariage, ma chère Lucie, je serai heureuse de vous constituer une petite dot, à la condition que votre mari vous permette de travailler pour moi seulement...

— Je lui demanderai, mademoiselle, en lui parlant de vos bontés, et je suis bien sûre qu'il ne me refusera pas...

Tandis que s'échangeaient ces paroles, l'essayage marchait bon train, et l'assemblage de la robe de soirée se trouva sans défaut.

Lucie enleva le vêtement et le replaça dans son enveloppe de serge, après avoir aidé Mary à endosser un chaud peignoir de flanelle bleue.

— Pour quand aurez-vous besoin de votre robe, mademoiselle ? — demanda Lucie.

— Pour jeudi prochain... — Je dois assister ce jour-là à une soirée dansante chez la femme de l'un des amis de mon père...

— Vous l'aurez jeudi, mademoiselle; — je vous demande l'autorisation de venir vous habiller moi-même... De cette façon, si quelque petite retouche paraissait utile, je la ferais séance tenante...

— Je vous remercie et j'accepte de grand cœur, — cela me procurera le plaisir de vous voir... — Je vais d'ailleurs commander à madame Augustine plusieurs costumes, et je lui dirai que je la prie de vous en charger... — Je ne veux plus être habillée que par vous...

— Et moi, je serai bien heureuse de travailler pour mademoiselle. . — répliqua Lucie.

La fille du millionnaire reprit :

— Où demeurez-vous, ma chère enfant ?

— Quai Bourbon, n° 9... — répondit Lucie.

— Le quai Bourbon, où est-ce ?

— A l'île Saint-Louis...

— Bien, je prends note du numéro... — Avez-vous remarqué que c'est le même sous lequel vous avez été inscrite à l'hospice des Enfants-Trouvés ?

— Oui, mademoiselle... — un hasard...

— Retournez-vous quelquefois à l'hospice visiter les personnes que vous y connaissez ?...

— J'y allais de temps en temps la première année...

— J'y étais obligée, d'ailleurs, étant mineure..

— Aujourd'hui, j'ai dépassé l'âge de la majorité. Je n'y connais plus personne, et j'ai cessé d'y retourner.

— Allons, au revoir, Lucie !

— Au revoir, mademoiselle... et merci encore !...

La fiancée de Lucien Labroue quitta l'hôtel de la rue Murillo et se fit conduire chez madame Augustine, où elle reçut des compliments sur son travail.

Mary, après le départ de l'ouvrière, était retombée dans sa tristesse.

Elle vint se blottir devant le feu, au fond d'une chauffeuse, en pensant à Lucie.

— Enfant trouvée !... — murmura-t-elle. — Sans père... sans mère... Abandonnée par ceux qui pouvaient, qui devaient l'aimer !... Triste existence !...

— Et cependant elle est heureuse... Elle ne souffre pas comme moi... Elle ne s'ennuie jamais... — Sa vie est pleine... Elle travaille... Elle espère en l'avenir et elle aime !

Après un silence Mary répéta :

— Elle aime !. . — C'est donc une bien douce chose, l'amour, qui fait, dit-on, oublier tous les chagrins... toutes les souffrances !... — Elle aime ! Elle est aimée... — Saurai-je jamais, moi qui suis riche, ce que c'est que l'amour ?...

Un accès de toux empourpra violemment les pommettes de la jeune fille.

Elle porta son mouchoir à ses lèvres.

Quand elle le retira, il était taché de rouge.

Mary devint très pâle.

— Du sang !... — balbutia-t-elle — Pourquoi donc ? — Et la poitrine me brûle !... Il me semble que j'ai un charbon ardent entre les épaules...

Deux larmes coulèrent sur les joues de la pauvre enfant.

Elle se leva, alla prendre une cuillerée de potion, puis revint s'asseoir auprès du feu.

— Je voudrais aimer aussi, moi !... — fit elle en soupirant.

Puis elle s'absorba de nouveau dans sa rêverie mélancolique.

***

La boutique du marchand de vin qui portait pour enseigne ces mots : AU RENDEZ-VOUS DES BOULANGERS, et dont Jeanne avait franchi le seuil pour prendre un peu de nourriture avant d'aller se reposer, était bien nommée.

C'était en effet le lieu de réunion des geindres ou garçons boulangers, des mitrons et des porteurs de pain du quartier.

La plupart venaient habituellement y manger.

L'établissement du marchand de *vin se composait* de quatre pièces : — La salle où se trouvait le comptoir ; un cabinet où une dizaine de personnes pouvaient se réunir autour d'une table ronde éclairée par deux becs de gaz ; la grande salle où s'alignaient de chaque côté des petites tables garnies de consommateurs à l'heure des repas ; enfin la cuisine, où la maîtresse de la maison trônait en face des casseroles de cuivre luisantes, et au milieu de trois alertes filles de service.

Chaque quartier de Paris renferme une ou deux de ces maisons, qui servent de lieux de rendez-vous aux employés de la boulangerie.

Les conversations sont animées ; — tout le monde s'y connaît ; — chacun raconte à son voisin ses affaires de boutique.

C'est dans la grande salle encore à demi pleine que Jeanne Fortier pénétra.

En voyant tous ces dîneurs qui s'interpellaient avec des éclats de rire d'une table à l'autre, la fugitive eut un moment d'indécision.

Elle s'arrêta près du seuil.

Une servante passant non loin d'elle vit son embarras, mais sans en comprendre la cause, et lui dit :

— Oh ! vous pouvez entrer, madame... il y a encore de la place...

— Oui... oui... il y en a... — fit un garçon boulanger de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, installé près de l'entrée et qui, de même que la servante, avait vu l'indécision de la nouvelle venue. — Tenez, à côté de moi... — Nous sommes tous de la *boulange*, ici, et quand même vous n'en seriez pas, ça ne serait rien... On vous accueillerait bien tout de même...

Jeanne sourit et vint s'asseoir à côté du garçon boulanger qui se recula pour laisser libre un plus large espace.

— Qu'est-ce que vous voulez manger ?... — demanda la servante en énumérant les *plats du jour*.

La veuve de Pierre Fortier commanda son dîner.

Tout à coup le brave garçon auprès de qui elle s'était assise interpella un autre jeune homme placé à quelques tables plus loin.

— *Dis donc, Tourangeau,* — *lui cria-t-il,* — tu ne connaîtrais pas un moyen pour empêcher ma patronne d'avoir des attaques de nerfs, et mon patron d'être grincheux à ne pas le toucher avec des pincettes ?

— Qu'est-ce qu'ils ont donc, ces particuliers ?... — répliqua le jeune homme interpellé. — Et qu'est-ce qu'il faudrait pour les guérir ?...

— Tout simplement une bonne porteuse...

— Rien que ça !... — fit le Tourangeau en riant. — Ah ! bien, merci ! Excusez du peu ! — C'est le merle blanc, aujourd'hui, les bonnes porteuses, avec le vilain temps, la neige et les gelées... — Elles se mettent au lit, l'une après l'autre et renoncent au métier... — Depuis quinze jours, chez ma patronne, nous en avons changé quatre fois...

— C'est encore mieux chez Lebret, mon patron... En douze jours, nous en sommes à la cinquième. — La clientèle se plaint, menace d'aller ailleurs, et ça met le patron et sa femme dans tous leurs états... — Demain matin c'est leur bonne qui portera le pain aux pratiques, et cette tortue-là n'aura pas fini à quatre heures du soir ! — Celle qui se présenterait en ce moment et ferait l'affaire serait bien sûre d'avoir carrément trois francs par jour et deux livres de pain... — Si tu en connais une, Tourangeau, tu peux l'envoyer...

— Je n'en connais pas...

Jeanne avait écouté avec une attention facile à comprendre la conversation que nous venons de reproduire.

Quand fut terminé son repas, qu'elle mangea lentement d'ailleurs, au lieu de s'en aller elle attendit.

Les tables se dégarnissaient peu à peu.

Le garçon boulanger placé à côté d'elle s'était mis à lire un journal en prenant un mazagran.

— Au bout d'un quart d'heure il avala la dernière gorgée du café contenu dans son verre, plia son journal, le mit dans sa poche et fit mine de se lever.

Jeanne lui posa la main sur le bras pour le retenir.

— Pardon, monsieur si je vous arrête, — lui dit-elle.

— Qu'est-ce qu'il y a pour votre service, la maman ? — demanda le jeune homme en se rasseyant.

— Vous venez de dire tout à l'heure que chez votre patron on avait besoin d'une porteuse de pain ?...

— Sans doute... — Est ce que vous pensez à vous proposer ?...

— Oui.

— Est-ce que vous êtes du métier ?...

— Je n'en suis pas, mais il me semble que ça ne doit point offrir de bien grandes difficultés, et comme j'ai besoin de gagner ma vie, comme je ne suis pas plus sotte qu'une autre, je me mettrais vite au courant des adresses de la clientèle... — Ceux qui m'emploieraient, j'en suis sûre, seraient contents de moi...

— Parbleu !... on voit bien que vous n'êtes point une bête... Mais je dois vous prévenir que si le métier est facile, il est fatigant...

— Je suis forte... J'ai du courage...

(*A suivre*) XAVIER DE MONTEPIN.